Arrêté n°2025/144

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE

- Vu le code de l'éducation articles L.613-1 et L. 712-2

- Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au Maste

- Vu les propositions de M. le directeur de l'UFR droit et sciences économiques

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le jury d'examen du Master Administration économique et sociale, pour l'année universitaire 2025/2026, est composé comme suit :

Semestres 7 et 8 - Parcours Direction des structures médicco-sociales et délivrance de la Maîtrise

Présidente du jury	RIHA Evelyne	Enseignante contractuelle
Vice-président	KERTOUS Mourad	MCF
Membres titulaires	HENTIC-GILIBERTO Michelle	Enseignante contractuelle
	KERTOUS Mourad	MCF
Membre suppléant	DEMESLAY Isabelle	MCF

Semestres 9 et 10 - Parcours Direction des structures médicco-sociales et délivrance du Master

Présidente du jury	HENTIC-GILIBERTO Michelle	Enseignante contractuelle
Vice-présidente	RIHA Evelyne	Enseignante contractuelle
Membres titulaires	KERTOUS Mourad	MCF
	RIHA Evelyne	Enseignante contractuelle
Membres suppléants	DEMESLAY Isabelle	MCF
	QUEMENEUR Elisa	Professionnelle

Samestre 9 et 10 - Parcours Management et formation en santé - Cadre de santé et délivrance du Master

Présidente du jury	BIAGINI Sandrine	MCF
Membres titulaires	HENTIC-GILIBERTO Michelle	Enseignante contractuelle
	TROADEC Alain	Directeur IFCS
Membres suppléants	JAMET François	Coordinateur Pédagogique IFCS
	KERTOUS Mourad	MCF
	LERAY Yvan	MCF IUT
	OLIVE Sandrine	Formateur IFCS
Vice presidente	HENTIC-GILIBERTO Michelle	Enseignante contractuelle

ARTICLE 2 :

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par voie d'affichage.

Fait à Brest, le 12 novembre 2025
Pour Le Président de l'Université,
P/d La Vice-Présidente formation en charge du CFVU

Hélène COUTHON